SEA UNSA éducation
Syndicat de l'Enseignement agricole

COMMUNIQUÉ

Directions : Mobilités sans conflits d'intérêts ?

STATUT D'EMPLOIS D'ENCADREMENT

MOBILITÉ

Bien que nommés par la DGER, les directions sont choisies par les DRAAF. Le SEA pourra évoquer des situations individuelles sans risques de conflits d'intérêts (concurrences). Votre nouveau statut est tout sauf protecteur, et va exacerber les concurrences entre vous...

Le SEA-UNSA est depuis près de 20 ans un syndicat généraliste regroupant en son sein l'ensemble des statuts et métiers de l'enseignement Agricole.

Le SEA-UNSA comme le SNIEAP (syndicat majoritaire de l'inspection au MAA) est membre de la fédération UNSA-EDUCATION qui avec ces 23 syndicats est la première fédération des métiers de l'éducation.

Le syndicat SNPDEA qui vient d'intégrer la fédération UNSAAF (Agriculture hors enseignement) vient du SEA-UNSA (mais aussi d'autres OS). Les cadres sont ceux qui ont voté favorablement en CTM le passage sous statut d'emploi avec son RIFSEEP dédiée, abandonnant de fait un statut de corps.

- **Pensez-vous que ce statut serve l'intérêt commun de vos postes, de votre métier ?** Ce syndicat SNPDEA n'est pas reconnu comme représentatif aux instances (il faut pour cela attendre éventuellement les élections (de décembre 2022)
- **Ce syndicat ne permet pas d'asseoir des relations étroites avec le syndicat de l'inspection et le SNPDEN**

qui sont à la fédération de l'UNSA education et travaillent avec le SEA UNSA

- Pour info : le SNPDEA **vient de refuser d'intégrer le SNPDEN**, la décision devait se prendre au bureau de la fédération UNSA Education ce mardi 14 décembre
- Pour le syndicat de l'inspection du MAA le SG du SNIEAP UNSA Education viendra avec le groupe des directeurs du SEA UNSA à la commission de suivi du statut d'emploi des personnels d'encadrement.

Le SEA-UNSA avec le soutien du SNPDEN qui compte plus de 6 000 adhérents (3eme syndicat de l'UNSA Education) maintient son pôle « Encadrement et pilotage des établissements ».

- Il défend par mandat de congrès la création d'un statut de corps de direction interministériel à gestion ministérielle.

Le SEA-UNSA a l'expérience et les contacts nécessaires pour défendre vos intérêts (mobilité, carrière).

Bien que nommés par la DGER, les directions sont choisies par les DRAAF que la DGER suit dans presque tous les cas (fin des CCP).

- Le SEA pourra évoquer des situations individuelles sur demande des agents **en toute intégrité et sans risques de conflits d'intérêts.**
- **Ce nouveau statut est tout sauf protecteur, et va exacerber les concurrences entre vous** sans sécuriser un éventuel retour à vos premiers métiers et votre seconde "carrière".